



La FNEEQ et la formation du personnel enseignant de l'ordre collégial

La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec [FNEEQ (CSN)] représente 23 500 membres, soit 14 000 enseignantes et enseignants de cégep répartis dans 34 syndicats, 8 000 chargées et chargés de cours dispensant leur enseignement dans 10 établissements universitaires et 1 500 personnes œuvrant dans 26 établissements d'enseignement privé. De plus, la FNEEQ (CSN) est affiliée à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), laquelle représente 250 000 membres dans plus de 2 000 syndicats et ce, dans toutes les sphères d'activité, tant dans les secteurs public que privé.

INTRODUCTION

En mai 2000, le Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ) rendait public un avis adressé au ministre de l'Éducation intitulé *La formation du personnel enseignant du collégial : un projet collectif enraciné dans le milieu*. En préparation de cet avis, la Commission de l'enseignement collégial du CSÉ avait consulté nombre de groupes et d'individus. C'est donc dans ce contexte que la Commission de l'enseignement collégial avait entendu la FNEEQ (CSN) le 28 janvier 1999. Dans les lignes qui suivent, j'expose une synthèse des positions défendues par la FNEEQ (CSN) lors de cette consultation ainsi que les grandes lignes de notre réaction lors de la parution de l'avis.

QUELQUES REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Il faut d'abord se rappeler qu'en décembre 1997, le CSÉ publiait un avis intitulé *Enseigner au collégial : une pratique professionnelle en renouvellement*. Celui-ci pavait la voie aux travaux du CSÉ en matière de formation du personnel enseignant au collégial, plus particulièrement en ce qui a trait aux recommandations concernant l'appropriation par les enseignantes et les enseignants de la mise en œuvre de la réforme et des enjeux reliés à la qualification enseignante. Par ailleurs, lors de la publication de cet avis, la FNEEQ (CSN) avait été très critique à son égard. Elle déplorait qu'il ne tienne aucunement compte de l'expertise des enseignantes et des enseignants ni du travail collectif qui s'est toujours fait depuis la création des cégeps.

Pierre Patry
Président de la FNEEQ



La FNEEQ (CSN) est plutôt d'avis que les enseignantes et les enseignants du collégial ont développé un véritable professionnalisme collectif. Ils participent activement à la vie départementale, à la Commission des études et aux différents comités de programme. Un grand nombre de professeurs participent à des activités parascolaires telles que des conférences, des tables rondes, des colloques, des stages à l'étranger, etc.

Cela ne signifie pas que nous nous fermons les yeux et que nous prêchons l'immobilisme. La pratique enseignante n'est pas figée, elle évolue. À l'instar du Conseil, la FNEEQ (CSN) observe l'apparition de certains phénomènes dans le réseau collégial qui pourraient commander des ajustements quant au perfectionnement et aux ressources allouées. Ils ne justifient cependant pas obligatoirement une révolution dans l'ensemble de nos pratiques et dans la formation des enseignantes et des enseignants. Plusieurs pistes sont possibles. Nous pourrions, entre autres choses, favoriser l'acquisition de notions de didactique intégrées à la formation disciplinaire dispensée à l'université. Le but visé est la qualité de l'éducation. C'est donc dans cette perspective que nous devons aborder la formation du personnel enseignant au collégial.

LES CHANGEMENTS AYANT AFFECTÉ LA PRATIQUE ENSEIGNANTE

L'implantation de la réforme constitue le principal changement vécu dans les cégeps au cours des dernières années. Celle-ci instaure une nouvelle approche de révision des programmes

et prévoit un nouveau partage des responsabilités entre le Ministère et les établissements. En effet, tous les programmes techniques doivent être révisés par compétences selon un processus d'élaboration lourd et complexe, dont les professeurs sont trop souvent exclus. À cela s'ajoutent l'épreuve uniforme de français ou d'anglais langue maternelle ainsi que des activités synthèses de programme. De plus, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial évalue les programmes d'études et les nombreuses politiques institutionnelles d'évaluation (programmes, apprentissages et gestion des ressources humaines).

Réalisée dans un contexte de diminution des ressources sans précédent, la réforme alourdit la tâche des enseignantes et des enseignants par tous les changements qu'elle impose. Les enseignantes et les enseignants ont par ailleurs réalisé le travail qui s'ensuivit et ont revendiqué à cet égard des modifications à leur convention collective en vue de rendre celle-ci plus conforme aux réalités actuelles du collégial. Ainsi, lors de la dernière ronde de négociation, nous avons obtenu la mise en place de comités de programme, lesquels n'handicapent en rien les responsabilités déjà dévolues aux départements. Les enseignantes et les enseignants de cégep continuent donc de démontrer leur volonté pour le développement d'un professionnalisme collectif.

Par ailleurs, les enseignantes et les enseignants n'ont d'autre choix que d'intégrer les nouvelles technologies à leur enseignement. Sans considérer les technologies de l'information et de la communication (TIC) comme la panacée à tous les maux de la profession enseignante, celles-ci deviennent incontournables. Toutefois, des conditions favorables doivent présider à leur intégration. Tout d'abord, le ministère de l'Éducation et les collèges devraient fournir à chaque enseignante ou à chaque enseignant le matériel informatique dont il a besoin pour accomplir ses tâches, ce qui est loin d'être le cas actuellement. Ensuite, puisque les TIC évoluent constamment, toute implantation de ces techniques devrait s'accompagner de mesures de perfectionnement en cours d'emploi.

La diversification des effectifs étudiants influe en outre sur le travail des enseignantes et des enseignants. En effet « la clientèle » est de plus en plus hétérogène en matière d'âge, de composition ethnique, d'acquis scolaires et en ce qui concerne le rapport aux études. Le travail rémunéré des élèves a pris un essor fulgurant au cours des dernières années. La problématique de l'encadrement se pose avec acuité. Les enseignantes et les enseignants doivent être mieux soutenus dans ce travail. Les coupes budgétaires des dernières années dans le personnel enseignant et dans les autres catégories de personnel ont rendu ce travail, pourtant essentiel, complexe à accomplir.

LA SPÉCIFICITÉ DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Avant de conclure sur les particularités du contenu d'une formation jugée pertinente pour enseigner au collégial, il est important de cerner la spécificité de cet ordre d'enseignement. Lors des États généraux sur l'éducation (1996), la FNEEQ (CSN) a réaffirmé la nécessité de maintenir cet ordre d'enseignement. Selon nous, la cohabitation des programmes préuniversitaires et techniques ainsi que la formation générale commune à tous sont des acquis à préserver. Les cégeps doivent conserver leur double vocation : transmettre une culture générale et donner une formation spécialisée qui prépare au marché du travail et à l'université.

À l'occasion d'un exposé à l'assemblée générale de PERFORMA, M. Claude Lessard tentait de cerner la spécificité de l'enseignement supérieur :

« Le postsecondaire se différencie du primaire et du secondaire en ce que le rapport au savoir n'en est pas exclusivement un de transmission, mais aussi et surtout de critique, d'innovation et de production. [...] on s'attend à ce que les professeurs du postsecondaire organisent, synthétisent et produisent un savoir critique, nouveau, porteur de changements, qu'on leur reconnaît traditionnellement une grande autonomie individuelle et collective dans l'organisation de l'enseignement et la recherche¹. »

Il ajoute :

« En général, l'expertise du professeur n'est pas contestée : elle repose sur une longue formation, des diplômes supérieurs et des rituels d'insertion professionnelle exigeants. Le bon professeur est certes un excellent communicateur, un maître instruit, à la fine pointe des connaissances produites dans son domaine, que celles-ci soient produites par lui-même ou par ses collègues². »

La FNEEQ (CSN) souscrit à cette analyse qui, d'après elle, milite en faveur de l'importance que revêt l'aspect disciplinaire de l'enseignement collégial. Il s'avère donc important de reconnaître la spécificité de la profession enseignante au collégial qui doit reposer essentiellement sur le savoir disciplinaire, lequel n'exclut pas le souci pédagogique. Pour FNEEQ (CSN), une bonne formation dans une discipline devrait inclure une dimension épistémologique qui ne peut s'acquérir qu'à travers le savoir disciplinaire.

1. Cité dans *La formation du personnel enseignant de l'ordre collégial*, Avis de la FNEEQ (CSN), à l'occasion de la consultation de la Commission de l'enseignement collégial du Conseil supérieur de l'éducation, février 1999, p. 11.

2. *Ibid.*

L'AVIS DU CSÉ SUR LA FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT AU COLLÉGIAL

Nous avons étudié l'avis du CSÉ paru en mai dernier à la lumière des positions présentées ci-dessus. Nous nous sommes alors réjouis de l'importance que le CSÉ a accordée à la formation disciplinaire des professeurs du collégial. De plus, nous avons été heureux de constater que le CSÉ reconnaît l'enseignement collégial comme partie intégrante de l'enseignement supérieur. Nous avons aussi accueilli positivement le fait que le CSÉ interpelle les universités afin qu'elles introduisent une dimension épistémologique dans leur formation disciplinaire pour les étudiantes et les étudiants qui se dirigent vers l'enseignement supérieur.

Toutefois, la FNEEQ (CSN) s'est dite en désaccord avec les propositions du CSÉ qui prévoient l'obligation d'une formation professionnelle initiale comme condition d'accès à la permanence, l'obligation de formation continue pour les enseignantes et les enseignants déjà en place et l'introduction de nouveaux statuts d'emploi. L'histoire même de la formation enseignante dans les cégeps n'en démontre pas la pertinence.

La FNEEQ (CSN) préconise plutôt une solide formation disciplinaire. Par la suite, il faut répondre aux besoins de perfectionnement des enseignantes et des enseignants, aux plans didactique, technologique, disciplinaire ou autres. Quand les possibilités de perfectionnement existent réellement, les enseignantes et les enseignants s'en prévalent, faisant ainsi preuve d'un grand professionnalisme. ▣

fneeq@videotron.net

Pierre PATRY enseigne les mathématiques au cégep de Saint-Félicien. Militant syndical depuis le milieu des années 80, il est président de la FNEEQ (CSN) depuis 1997 après y avoir occupé le poste de secrétaire général pendant six ans.